



Ordonnance de télécom CRTC 2005-407

Ottawa, le 13 décembre 2005

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

| Requérante/Partie | Titre de l'entente | N° de dossier | Date de la demande |
|--|--|----------------------|---------------------------|
| TELUS Communications Inc./Rogers Wireless Inc. | Entente relative à l'interconnexion CCS7 | 8340-T42-200500323 | le 8 novembre 2005 |

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>